

# CONDITIONS GENERALES DE LOCATION CHAMBRE D'HOTES LA PETITE FINLANDE

Mme Dubray Anne-Lise  
290 Lieu-dit Le Schoultzbach  
68 370 Orbey  
03/89/71/00/37



06/20/06/39/15  
[www.lapetitefinlande.com](http://www.lapetitefinlande.com)

## Art 1 - DEFINITION DES PARTIES

Les présentes conditions générales sont applicables à la location des Gîtes et Chambres d'Hôtes proposées par Mme Dubray Anne-Lise

Adresse de la location : 290 Schoultzbach 68 370 Orbey

Il est conclu entre Mme Dubray, dénommée « le propriétaire » et le locataire, ci-après dénommé "le client", personne majeure responsable de la location.

## Art 2 - DUREE DU SEJOUR

Le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux au delà de la date de départ initialement prévue lors de la réservation.

## Art 3 - HEURES D'ARRIVEE ET DE DEPART

Les arrivées se font **entre 16 h et 20 h**, et les départs à **10 h au plus tard**,

Dans le cas d'une arrivée plus tardive, il est impératif de nous en informer avant 20 h faute de quoi nous ne pourrions assurer l'entrée dans le lieux jusqu'au lendemain 9 h.

Le jour du départ, le client s'engage à remettre au bailleur les clefs du logement.

## Art 4 - NOMBRE ET IDENTITE DES OCCUPANTS

Le nombre de personnes occupant les chambres d'hôtes ne doit pas dépasser le nombre prévu sur le contrat, sous peine de résiliation de la location.

Toutefois, des occupants supplémentaires peuvent être acceptés (sans toutefois dépasser la capacité d'hébergement), sous réserve du paiement d'un prix de séjour par personne supplémentaire indiquée sur demande par le propriétaire.

La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable et écrit du propriétaire. La sous location est interdite au preneur, sous quelque prétexte que ce soit, même à titre gratuit, sous peine de résiliation de contrat.

## Art 5 - UTILISATION DES LIEUX

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état.

Il est interdit de fumer dans l'établissement.

## **Art 6 - CONDITIONS DE RESERVATION**

Pour les séjours en chambres d'hôtes, la réservation devient effective dès que le client a retourné le **contrat de location signé**, et versé des **arrhes** équivalent à **50 %** du montant total du prix du séjour.

Le solde de la location sera versé le jour du départ. Les prix s'entendent toutes charges comprises.

**Taxe de Séjour** : La taxe de séjour, est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au trésor public, est incluse dans le prix.

Le paiement peut se faire par chèque établi à l'ordre de **Mme Dubray**, en espèce et par virement.

Attention : Nous ne prenons pas la CB ni les chèques-vacances.

## **Art 7 - EQUIPEMENTS**

Les locaux sont loués meublés avec divers équipements et matériels. Un état descriptif vous est communiqué en pièce jointe. S'il y a lieu, le propriétaire sera en droit de réclamer au client, à son départ, la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels endommagés, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc...

## **Art 8 - CONDITIONS D 'ANNULATION**

### **Résiliation à l'initiative du locataire :**

Toute résiliation du présent contrat à l'initiative du locataire doit être adressée au propriétaire par lettre ou e-mail, la date de réception par le propriétaire faisant foi.

Si l'annulation intervient plus de 15 jours avant la date d'arrivée, les arrhes seront remboursés dans leur totalité.

Si l'annulation intervient moins de 15 jours avant la date d'arrivée, les arrhes resteront acquies par le propriétaire, sauf s'il parvient à relouer la/les chambre(s).

Si l'annulation intervient moins de 48 heures avant le début du séjour, la totalité du séjour doit être réglée.

En cas de départ anticipé en cours de séjour, la totalité du séjour est acquise au propriétaire.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune assurance annulation n'est incluse dans nos tarifs. Il est par conséquent vivement recommandé d'en souscrire une.

### **Résiliation à l'initiative du propriétaire :**

En cas de résiliation du présent contrat par le propriétaire avant l'entrée dans les lieux, pour quelque cause que ce soit, sauf cas de force majeure, il reversera au locataire le double du montant des arrhes reçus.

## **Art 9 : ANIMAUX**

Les animaux sont admis à la condition qu'ils soient propres et qu'ils ne fassent aucune dégradation.

En aucun cas, ils ne devront être laissés seuls sans surveillance dans les locaux. Un chenil fermé peut être mis à disposition.

Un supplément de 10 € par animal vous sera demandé quelque soit la durée du séjour.

Toute dégradation causée par l'animal sera à la charge du locataire.

## **Art 10 : LITIGES**

En cas de litige, seul le tribunal de Colmar sera compétent.